



Coronavirus : Mise en place de mesures de prévention

(Arundel, le 13 mars 2020 – 14h) - La Municipalité d'Arundel annonce aujourd'hui le 13 mars 2020 la mise en place de mesures pour prévenir la propagation de la maladie à coronavirus, la COVID-19.

La municipalité a établi trois (3) priorités :

- Maintenir les services municipaux aux citoyens
- Protéger la santé et la sécurité de ses employés et des citoyens
- Respecter les mesures qui pourraient être instaurées par la Direction de la santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Mesures entreprises

Voici quelques mesures mises en place par la municipalité :

- Mise en place d'une veille et d'un plan de continuité des services
- Fermeture de la bibliothèque, jusqu'à nouvel ordre à compter du 15 mars 2020
- Fermeture des bureaux municipaux au public à compter du 16 mars 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone durant les heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8h à 12h00 et de 12h30 à 16h et de vendredi 8h à 13h au 819-681-3390. Vous pouvez déposer toute correspondance ou chèque pour le paiement de vos taxes dans la fente de la porte du bureau municipal.
- Les employés municipaux ont reçu des consignes précises quant aux précautions à prendre dans le cadre de leur travail

Précautions à prendre

À cet égard, il convient de rappeler les règles d'hygiène recommandées par le ministère de la Santé du Québec, en date du 12 mars 2020, soit :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si nous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes

- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Évitez de rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d'hébergement de soins de longue durée dans les 14 jours suivants le retour d'un pays étranger ou si vous êtes malade.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratique alternative.
- Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé qui les soignent.
- Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez communiquer avec le service de consultation téléphonique psychosociale Info-Social 811 disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7.

(Source : [https : www.quebec.ca/sante/problemes-de-santé/a-z/coronavirus-2019/](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/))

Nous vous invitons les citoyens à suivre attentivement la situation et à s'informer des recommandations des gouvernements provincial et fédéral.

Pour toute inquiétude en lien avec votre état de santé, composez le 811.